

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE CHALLANS

"Les Grandes Noues"



Lotissement

"Les Grandes Noues"



PA 8b - PROGRAMME DES TRAVAUX



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Hugues CESBRON
GÉOMETRE EXPERT D.P.L.G
26, Place A. KASTLER
Parc Tertiaire 4 - Pôle Activ'Océan
85300 CHALLANS
Tel : 02-51-93-41-79
Fax : 02-51-55-04-33
email : hcesbron-challans@orange.fr



I – PRESENTATION

La présente notice a pour objet la description des travaux de VRD nécessaires à la viabilité des 20 parcelles constructibles projetées au Lotissement « Les Grandes Noues ».

Sont décrit successivement ci-après les travaux de :

- 1°) Terrassements Généraux
- 2°) Disposition des réseaux
- 3°) Voirie
- 4°) Assainissement
- 5°) Alimentation en Eau Potable
- 6°) Electrification basse tension
- 7°) Réseau France Télécom
- 8°) Eclairage public
- 9°) Signalisation routière
- 10°) Espaces verts
- 11°) Divers

II – DESCRIPTION DES TRAVAUX

1) Terrassement généraux

La terre végétale provenant du décapage de la voirie sera étalée sur les parties basses du lotissement, ainsi que sur les espaces verts.

La terre provenant de la mise à niveau de l'assiette de la voirie sera évacuée du lotissement.

La mise à la cote après compactage du fond de forme de la voirie respectera le profil en long et les profils en travers.

Terrassement des noues suivant étude du cabinet OCE Environnement.

2) Disposition des réseaux sous voirie

Tous les réseaux d'alimentation et de branchements seront exécutés en souterrain :

Les réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales sous chaussée.

Les réseaux d'eau potable, d'électricité, de téléphone, et d'éclairage public sous trottoirs. Chaque intervenant devra respecter son implantation suivant les largeurs des trottoirs.

3) Voirie

Préalablement à la construction de la voirie seront exécutées toutes tranchées nécessaires à la pose des canalisations permettant l'assainissement eaux usées et eaux pluviales.

Un levé topographique du fond de forme sera réalisé avant empierrement.

Les voiries à créer seront raccordées uniformément aux voies existantes.

Caractéristiques des voies à construire (cf. : Profils en travers)

Chaussée – Parking

- Géotextile ou couche anti-contaminante de sable d'épaisseur 10cm.
- Couche de fondation en GNT A 0/60 d'épaisseur 40 cm après compactage.
- Couche de base en GNT B 0/31,5 d'épaisseur 20 cm après compactage.
- Couche de roulement : tapis d'enrobé à chaud de granulométrie 0/6 à raison de 150 kg/m² précédé d'une couche d'imprégnation monocouche.

Si les travaux sont réalisés en 2 phases, une couche de fermeture (mono couche) devra être réalisée avant les travaux de finition.

Plateau

La construction du plateau sera réalisée au niveau du franchissement du fossé existant conformément aux plans des travaux. Une surélévation de 8 cm par rapport au profil en long de la voirie initiale permettra de localiser son espace. Une rampe d'accès d'1,00 m de largeur avec marquage au sol matérialisera chaque entrée de plateau.

Pour le différencier des autres voies, sa couche de roulement sera enduite d'une résine ocre.

Trottoirs

- Géotextile ou couche anti-contaminante de sable d'épaisseur 10cm.
- Couche de fondation en GNT A 0/60 d'épaisseur 20 cm après compactage.
- Couche de base en GNT B 0/31,5 d'épaisseur 20 cm après compactage.
- Couche de roulement :
 - tapis d'enrobé à chaud noir de granulométrie 0/6 à raison de 100 kg/m² sur une épaisseur de 3cm précédé d'une couche d'imprégnation monocouche.
 - tapis d'enrobé à chaud brun de granulométrie 0/6 à raison de 100 kg/m² sur une épaisseur de 3cm.

Cheminement piétonnier

- Géotextile ou couche anti-contaminante de sable d'épaisseur 10cm.
- Couche de base en GNT B 0/31,5 d'épaisseur 20cm après compactage.
- Fermeture en sable de carrière de couleur ocre à raison de 40 l/m².

Bordures

La chaussée sera délimitée des trottoirs par la pose de bordures type AC1 ou A2 coulées sur place ou préfabriquées, en béton dosé à 330 kg/m³.

Pose de bordures CC1 sur lit de béton devant les parkings communs.

Pose de bordures type T2 :

- autour de l'espace vert situé dans la palette de retournement
- autour des stationnements communs situés dans l'espace vert central
- le long du plateau surélevé au niveau du franchissement du fossé.

Pose de bordures type T2 posées à l'envers (voir profil en travers) pour délimiter la chaussée des noues enherbées pour permettre l'écoulement des eaux pluviales de la voirie vers les noues.

Les fondations de maintien de voirie d'une épaisseur de 20 cm seront construites sur lit de béton, en limite de propriété, entièrement sur la partie privative des lots.

Pose de bordures monobloc autour des arbres d'alignement.

4) Assainissement

A – Eaux Usées : (voir plan des travaux et profil en long)

Un réseau de collecte principal en polypropylène SN 10 Ø200 sera mis en place sous chaussée, pourvu de regards de visite polypropylène Ø1000 ou Ø800 (en fonction de la profondeur du réseau) avec tampon fonte type REXEL avec la mention « E.U. ». Tous les lots seront raccordés au collecteur par des antennes de branchement en polypropylène SN 10 Ø125, avec terminaison par tabouret de visite polypropylène à fond lesté, joint click et tampon articulé avec joint et mention « EU » à passage direct sur trottoir et prolongation jusqu'à 1 mètre à l'intérieur des lots.

Le réseau de collecte auront pour exutoire le raccordement au réseau existant Rue d'Enghien.

Un dossier de récolement, à savoir, plan de récolement, test d'étanchéité, passage caméra, sera établi aussitôt le réseau mis en place. Un second rapport caméra sera fourni avant travaux de finitions à la réception du lotissement.

B – Eaux Pluviales (voir plan des travaux et profil en long)

Les Eaux Pluviales de la voie principale seront collectées en partie par un avaloir type AC1 relié à la noue par des tuyaux en PVC CR16 Ø300. En cas de faible profondeur du réseau, les tuyaux mis en place seront en fonte ou matériaux ayant une classe de résistance équivalente.

Les Eaux Pluviales des autres parties de la voie seront récupérées directement dans les noues situées en bordures de voie.

Un réseau collecteur sera réalisé en Tuyau PVC CR16 Ø300 et regards de visite polyéthylène Ø1000 avec tampon fonte type REXEL avec la mention « EP ».

Pour les lots 1 et 12 à 20, le lotisseur mettra en place sur les trottoirs, des gargouilles en fonte. Les têtes de gargouilles auront un profil de type A pour s'adapter aux bordures. Les acquéreurs des lots concernés devront obligatoirement s'y raccorder.

Les eaux de ruissellement des lots 8 à 11 seront collectées au réseau principal par la mise en place d'antennes de branchement, en Tuyau PVC CR16 Ø160 avec tabouret de visite polypropylène équipé de tampon articulé avec joint et mention « EP » et prolongation jusqu'à 1 m à l'intérieur du lot.

Une antenne de branchement en tuyau PVC CR16 Ø160 sera mise en place pour les lots 2 à 7 avec rejet direct dans la noue avec clapet anti-retour.

Une canalisation Ø600 sera posée pour franchissement du fossé existant. Un ouvrage maçonné sera réalisé à chaque extrémité de ce busage.

Les busages existants (Ø400, Ø500, Ø600) seront déposés.

Une canalisation PVC Ø200 CR16 sera mise en place dans l'espace vert entre les lots 2 et 3 pour évacuation des eaux pluviales de la voirie, récupérées par la gargouille, vers la noue de collecte.

D'une manière générale, toutes les canalisations arrivant dans les noues devront être munies d'un clapet anti-retour et d'un enrochement maçonné.

Les noues seront construites suivant l'étude ci-jointe en annexe du Cabinet OCE Environnement. Elles auront pour exutoire le fossé existant situé au centre de l'opération.

Un plan de récolement et fourniture d'un rapport caméra seront effectués dès la mise en place du réseau, un second rapport caméra sera fourni avant travaux de finition.

5) Alimentation en Eau Potable

L'alimentation en eau potable du lotissement sera exécutée selon l'étude effectuée par le concessionnaire du réseau, après avis des services techniques municipaux. Le lotisseur prendra en charge les branchements pour chaque lot, y compris la confection des regards de comptage.

Le poteau incendie existant dans le lotissement « Le Domaine de l'Hippodrome », assurera la protection incendie de l'opération.

Un test pression et une analyse bactériologique seront réalisés sur le réseau d'adduction eau potable, dès réception des travaux.

6) Electrification basse tension

L'alimentation en énergie électrique sera réalisée selon le projet et sous la surveillance des services du SYDEV. Certains lots devront supporter une servitude pour pose du coffret fausse coupure.

L'exécution des travaux est prévue en souterrain.

Les branchements individuels seront réalisés sur des coffrets de façade de type S2000 posés sur socle en limite de voirie, entièrement sur la parcelle.

Les travaux précités seront à la charge du lotisseur.

La liaison entre le disjoncteur et le coffret S2000 sera à la charge de l'acquéreur.

7) Réseau France Télécom

Le lotisseur prendra en charge la construction en souterrain du réseau de desserte du lotissement. Celui-ci sera conforme aux prescriptions imposées par France Télécom.

La distribution sera assurée par des fourreaux aiguillés, des chambres de tirage et des regards de branchement. Un regard sera installé sur chaque lot, à proximité du coffret EDF. Ces travaux seront exécutés par le lotisseur.

8) Eclairage public

Le réseau d'éclairage sera assuré par un circuit basse tension alimenté par un coffret de comptage situé à l'entrée du lotissement Rue d'Enghien comprenant :

compteur, cellule, horloge astronomique Theben TR 642 Top 2.

Il assurera l'alimentation de candélabres dont le type est défini ci-après :

- Lanterne Citysoul² BGP 350 T35 peinte RAL 7010 « gris tente », équipée du système LEDGINE 3000 K (flux 6000/m) 46W LED.

- Mât cylindro-conique acier galvanisé peint RAL 6012 vert noir hauteur de 5 mètres. Une sortie DALI sera prévue au pied de mât pour gradation future et détection de présence.

9) Signalisation routière

Un panneau de signalisation routière « Voie sans issue » sera mis en place à l'entrée du lotissement.

Des fourreaux de type « Ferradix » seront mis en place pour chaque panneau de signalisation verticale.

Le marquage au sol des emplacements de parkings et des « dents de requin » sur les rampes du plateau surélevé sera réalisé à l'aide de peinture blanche en résine.

10) Espaces verts

Des arbres d'alignement seront plantés sur trottoir suivant l'emplacement défini au plan des travaux.

La plantation respectera le descriptif suivant :

- Ouverture de la fosse de plantation
- Mise en place de terre végétale (1 m³)
- Ouverture des trous et apports d'engrais
- Mise en place de drains verticaux avec embout pour arrosage
- Plantation, tuteurs tripodes et attaches.

Après mise en forme de la terre végétale provenant du décapage de la voirie, les Espaces Verts seront engazonnés avec mise en place de plantations arbustives et d'arbres de hautes tiges.

11) Divers

Le lotisseur fournira un plan de récolement en XYZ des réseaux EU, EP, AEP, Electricité, Eclairage, France Télécom (format AUTOCAD 2000).

Lotissement « Les Grandes Noues »
Programme des travaux

Pose de barrières bois de chaque côté du plateau surélevé.

Des potelets bois de section 15cmx15cm et de 1.50m de hauteur seront mis en place le long de la voie en pourtour des noues, leur partie hors sol mesurera 0,75m.